

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Saison 2022-2023

Conditions d'exercice des activités :

- **Cours « d'essai » gratuit.** Après la séance d'essai, les cours se paieront auprès de la personne responsable quelle que soit l'activité pratiquée.
- Seul un dossier d'adhésion **COMPLET** (Fiche d'inscription, paiement, licence sportive) donne accès aux cours. **La cotisation n'est ni négociable, ni remboursable.**
- En cas d'inscription insuffisante à l'un des cours, l'Association se réserve le droit de modifier ou supprimer celui-ci.
- L'Association se dégage de toutes responsabilités en cas de vol ou d'accident au sein des locaux où se passent les cours. En conséquence, chaque adhérent devra prendre toutes dispositions destinées à les prévenir et souscrire à une assurance.
- Il est impératif de respecter le matériel mis à votre disposition.
- Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, une tenue adéquate à l'activité, **des baskets propres sont OBLIGATOIRES (semelles noires INTERDITES)**, une serviette, tapis selon l'activité et une bouteille d'eau assurent une bonne pratique.
- Pour des raisons de convivialité, il est demandé d'éteindre ou de mettre en mode vibreur le portable lors d'un cours.
- **Les cours ne sont pas assurés** pendant : les jours fériés, les vacances scolaires (stages, formations des Educateurs Sportifs) ; également en cas d'indisponibilité ou de réquisition des salles par les mairies. Toutefois, si un cours doit être rattrapé, des créneaux horaires vous seront proposés par votre éducateur sportif.
- Aujourd'hui, le contexte sanitaire n'exige plus de prendre des mesures telles que les gestes barrières ou l'application du pass sanitaire. En cas de dégradations des conditions sanitaires, des informations complémentaires pourront m'être communiquées au cours de la saison sportive selon les directives reçues de la fédération Sports pour Tous, de la ville de Reims, du Ministère des Sports ou de l'État.

Procédure disciplinaire

Tout manquement aux règles éthiques et à l'esprit sportif (respect du matériel, comportement, respect des gestes barrières...) pourra entraîner l'exclusion de tout adhérent de l'Association.

Assemblée Générale

1. En complément des statuts, il est précisé que l'Assemblée Générale (Ordinaire ou Extraordinaire) sera convoquée par lettre simple, remise en main propre ou par courriel, trois semaines avant sa tenue.
2. La convocation indiquera l'ordre du jour. Seules les questions et points divers inscrits à l'ordre du jour seront abordés.

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

L'ensemble des données collectées sont à l'usage exclusif de la gestion de votre inscription, de l'envoi de mails d'actualités et de statistiques. Les données ne sont accessibles qu'aux membres du bureau gérant les dossiers. Vos données sont stockées de manière sécurisée et ne sont ni vendues, ni échangées à des tiers.

A votre demande, ces données peuvent être modifiées ou supprimées.

En signant l'acceptation du règlement intérieur, j'autorise l'association à utiliser mes données pour la gestion de mon inscription et l'envoi de mails d'information.



Nous contacter :

06.82.21.54.96.

eloformeetdetente@eloformeetdetente.com